

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 13 avril 2022 à Douala, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Après avoir adopté le procès-verbal de sa réunion ordinaire du 23 décembre 2021, le Comité Ministériel a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions figurant dans la Matrice y afférente.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2021 ainsi que des perspectives pour 2022, le Comité Ministériel a noté que la situation macroéconomique de la CEMAC demeure fragile et fortement exposée aux incertitudes économiques et financières à l'échelle mondiale, notamment en lien avec les effets potentiels du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le Comité Ministériel a, en conséquence, exhorté les Etats qui disposent d'un espace budgétaire à prendre des mesures pour maintenir le rythme de la reprise qui se met en place progressivement.

Au sujet de l'évolution récente et des perspectives des relations des pays membres de la CEMAC avec le Fonds Monétaire International (FMI), le Comité Ministériel a encouragé tous les Etats de la CEMAC, d'une part, à exploiter judicieusement l'opportunité de l'amélioration des termes de l'échange pour favoriser la restauration des marges de manœuvre budgétaires et consolider davantage la soutenabilité externe de la monnaie et, d'autre part, à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles prioritaires, de sorte à renforcer la résilience des économies aux chocs externes. Dans ce même cadre, le Comité Ministériel a invité les Etats de la CEMAC, chacun en ce qui le concerne, à :

- favoriser la conclusion des revues des programmes en cours, en vue de la mobilisation des appuis budgétaires des partenaires ;
- s'accorder avec les services du FMI, au cas par cas, sur les mesures idoines devant permettre de contenir les effets induits de la crise entre la Russie et l'Ukraine ;
- renforcer la transparence et favoriser le rapatriement des recettes pétrolières ;
- soutenir la BEAC dans l'application de la Réglementation des Changes, notamment par les opérateurs du secteur extractif.



Statuant sur les états financiers annuels de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) arrêtés au 31 décembre 2021, le Comité Ministériel les a ratifiés tels que certifiés par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration. Ces états financiers affichent un résultat net excédentaire de 49,8 milliards de Francs CFA, en hausse de 60,7 % par rapport à l'exercice 2020. Ensuite, le Comité Ministériel a décidé de l'affectation du résultat net extériorisé par la Banque au terme de l'exercice clos au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions statutaires pertinentes.

Au titre des mesures individuelles, le Comité Ministériel a procédé à la désignation d'un membre suppléant de la Commission de la CEMAC à la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Enfin, mettant en exécution son pouvoir normatif, le Comité Ministériel a adopté deux Règlements communautaires concernant le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC).



**Le Président du Comité Ministériel**

**Hervé NDOBA**